

COMPTE RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL COMMUNAL DE SAINT GEORGES DE MONTAIGU DU 28/06/2022

<i>Nom et prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Absent représenté</i>	<i>A donné pouvoir à</i>	<i>Absent</i>
BOUTIN Didier	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
BREMOND Guy	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
CHUPIN Anne-Cécile	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
GILBERT Virginie	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Eric HERVOUET	<input type="checkbox"/>
HERVOUET Eric	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
PAVAGEAU Laëtitia	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
PIVETEAU Hubert	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
ROGER Richard	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>

Approbation du compte rendu du conseil précédent à l'unanimité

POINTS DE L'ORDRE DU JOUR POUR AVIS

▪ Acquisition foncière d'une parcelle au lieu-dit la Daunière

La commune de Montaignu-Vendée s'est proposée d'acquérir de Monsieur Nicolas POUPARD et Madame Agnès BOUHIER une parcelle située à Montaignu-Vendée, sur la commune déléguée de Saint-Georges-de-Montaignu, cadastrée 217 section AL numéro 381 d'une surface totale de 38 m² moyennant le prix principal de 250,00 €.

Cette acquisition permettrait ainsi à la commune de réaliser des travaux d'élargissement de la voie communale.



Les membres du conseil municipal seront invités à approuver l'acquisition de cette parcelle appartenant à Monsieur Nicolas POUPARD et Madame Agnès BOUHIER, située à Montaigu-Vendée, sur la commune déléguée de Saint Georges de Montaigu, et cadastrée 217 section AL numéro 381, pour une surface totale d'environ 38 m² moyennant le prix principal de 250,00 €. Tous les frais inhérents à cette transaction seront à la charge de la commune.

Le conseil communal émet un avis FAVORABLE

à l'unanimité

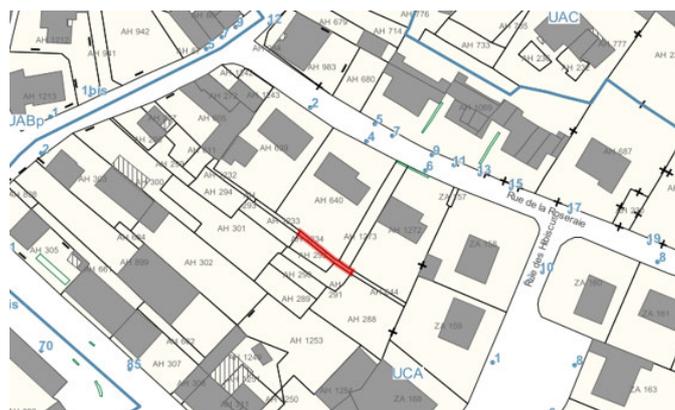
OU Par ... voix pour, Voix contre, ... abstentions

Observations éventuelles

▪ Cession foncière d'une parcelle – Rue Durivum

Monsieur Jean-Louis REMAUD s'est proposé d'acquérir une parcelle située à Montaigu-Vendée, sur la commune déléguée de Saint-Georges-de-Montaigu, cadastrée 217 section AH numéro 1234 d'une contenance de 20 m². Cette parcelle se trouvant au milieu des biens lui appartenant, cette acquisition lui permettrait d'avoir une unité foncière.

La parcelle ci-dessus désignée sera cédée moyennant le prix principal de 15,00 € le m², conformément à l'avis des domaines n°2022-85146-37695 en date du 16 mai 2022.



Les membres du conseil municipal sont invités à décider de la cession à Monsieur Jean-Louis REMAUD de la parcelle située à Montaigu-Vendée, sur la commune déléguée de Saint-Georges-de-Montaigu, cadastrée 217 section AH numéro 1234 d'une contenance de 20 m² moyennant le prix principal de 300,00€.

Le conseil communal émet un avis FAVORABLE

à l'unanimité

OU Par ... voix pour, Voix contre, ... abstentions

Observations éventuelles

▪ Désaffectation et déclassement foncier au lieu-dit la Marquerie

Madame Marina MICHON souhaite acquérir une partie du domaine public d'une surface d'environ 52 m² située à l'avant et à l'arrière de sa propriété au lieu-dit La Marquerie – Commune déléguée Saint-Georges-de-Montaigu – 85600 Montaigu-Vendée.

Il est rappelé à l'assemblée que préalablement à toute cession, il convient de constater la désaffectation de cet emplacement et d'en prononcer son déclassement afin de l'intégrer dans le domaine privé de la commune. Conformément l'article L141-3 du Code de la Voirie Routière, la désaffectation et le déclassement de foncier ne portent pas atteinte aux conditions de desserte et de circulation, il n'est donc pas nécessaire de procéder à une enquête publique.



La proposition financière se décompose désormais comme suit :

Nature des travaux	Montant de la participation initiale (convention n°2021.ECL.0633)	Montant définitif après étude d'exécution	Montant à prendre en compte pour l'avenant n°1
Eclairage public			
Travaux neufs	25 584.00	26 195.00	611.00
TOTAL PARTICIPATION			611.00

Les membres du conseil municipal seront invités à valider cet avenant et à autoriser sa signature.

Le conseil communal prend note de cette information.

Observations éventuelles

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

DATES A RETENIR

Réunions et Conseils Municipaux Montaigu-Vendée	Date	Heure
Prochain Conseil Municipal Montaigu-Vendée	Mardi 5 juillet 2022	19h30
Conseils délégués	Mardi 20 septembre 2022	19h30
Conseil municipal Montaigu-Vendée	Mardi 27 septembre 2022	19h30